



Commission de sélection :

Conseiller en prévention - Directeur du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail

La Province de Hainaut cherche pour son Service Interne de Prévention et de Protection au Travail, un conseiller en prévention - Directeur à temps plein pour un contrat à durée indéterminée (contractuel de niveau A4 spécifique ou A5 spécifique ; ces niveaux étant fixés en fonction du titre porté par le candidat).

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

- Niveau A4SP : être porteur du titre d'ingénieur industriel, fournir la preuve d'avoir terminé avec succès un cours agréé de niveau I et témoigner d'une expérience d'au moins 2 ans comme conseiller en prévention sécurité dans un service interne.

OU

- Niveau A4SP : être porteur du titre d'ingénieur civil, fournir la preuve d'avoir terminé avec succès un cours agréé de niveau I et témoigner d'une expérience d'au moins 2 ans comme conseiller en prévention sécurité dans un service interne.

OU

- Niveau A5SP : être porteur d'un titre de conseiller en prévention-médecin du travail et fournir la preuve d'avoir terminé avec succès un cours agréé de niveau I et témoigner d'une expérience d'au moins 2 ans comme conseiller en prévention sécurité dans un service interne.

2. Descriptif des activités et des compétences en lien avec l'emploi (non-exhaustif) :

✓ Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)

Le conseiller en prévention-directeur assurera, en qualité de N+2, la gestion journalière des trois départements du service (sécurité, aspects psychosociaux et sûreté).

Il assistera le Collège provincial et le Directeur Général Provincial pour la mise en place de la politique de l'employeur en matière de bien-être au travail et, plus particulièrement dans le cadre de l'application et l'évolution du Système Dynamique de Gestion des Risques au sein des institutions provinciales, des établissements scolaires provinciaux, etc.

Il veillera, en outre, à promouvoir l'approche multidisciplinaire du bien-être au travail ainsi que l'implémentation de la problématique « sûreté » dans cette approche.

Il aura notamment en charge l'exécution ou la supervision des missions suivantes :

- Organiser et gérer le comité de direction ;
- Veiller au fonctionnement correct du Comité spécial de concertation « bien-être » ;
- Rédiger ou valider les rapports au Collège ;
- Participer au comité de management ;
- Assurer toute la collaboration requise entre le service et les services d'appui (IGRH, HGP, HIT, DGSI, IPF,...) ;
- Superviser la collaboration avec les services externes (Service Externes de prévention et Protection, Service Externe pour les Contrôles techniques, Zones de secours, Contrôle du Bien-être au travail,...) ;
- Veiller à la mise en place des formations requises dans le cadre du code du Bien-être au travail ;
- Organiser la veille législative et informer le Collège provincial de toute évolution légale en matière de bien-être au travail ;
- Superviser le fonctionnement de l'administration du service et assurer la gestion du personnel placé sous sa responsabilité ;
- Mettre en œuvre le plan ADhésioN ;
- Etc.

Compétences transversales au niveau des agents provinciaux :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences transversales au niveau de la fonction à exercer :

- Faire preuve de capacités managériales participatives ;
- Disposer d'une connaissance suffisante du fonctionnement de l'Institution provinciale ;
- Utiliser les ressources informatiques mises à disposition (Suite Office, Lotus, Internet,...) ;
- Posséder de bonnes capacités rédactionnelles (courriers, rapports,...) ;
- Capacité à travailler avec un degré élevé d'autonomie ;
- Organiser son temps de travail efficacement ;
- Capacité de mener à bien divers projets simultanés ;
- Faire preuve d'empathie à l'égard des parties prenantes tout en atteignant les objectifs fixés ;
- Savoir faire preuve de persévérance et de persuasion ;
- Etc.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Réaliser des recherches et faire des propositions en matière de nouvelles méthodes d'analyses de risques dans un cadre multidisciplinaire ;
- Disposer de capacités en gestion de projets ;
- Réaliser des analyses de risques nécessitant une approche technique/scientifique spécifique ;
- Etre capable de prendre la parole en public de façon aisée ;
- Etc.

3. Déroulement de la commission de sélection :

Une première sélection pourra être opérée sur base des documents remis à l'inscription. Les candidats retenus seront amenés à passer une 1^{ère} épreuve écrite. En fonction de leur résultat à l'écrit, ceux-ci seront ensuite conviés à un entretien oral.

Toutes les épreuves seront en lien avec les activités-compétences reprises ci-dessus.

Programme des matières :

- La Province de Hainaut, ses missions et sa stratégie de modernisation (*Matières disponibles sur www.hainaut.be*) ;
- La législation en vigueur (loi du 04/08/1996, Code du bien-être, etc.) et sa mise en application via l'analyse d'un cas pratique (exemple : accident de travail grave avec élaboration d'un arbre des causes, etc.) ;
- Les normes qualité telles que l'ISO 9001,... (*recherches personnelles*) ;
- La gestion d'un projet et la résolution de problème (*recherches personnelles*) ;
- La gestion d'une équipe (*recherches personnelles*) ;
- La maîtrise de la langue française.
- Etc.

Les modalités pratiques seront reprises dans les convocations.

4. Rémunération annuelle brute (non indexée) :

En fonction du titre détenu par le candidat, l'engagement se fera sur base d'un contrat de niveau A4 ou A5 spécifique.

Niveau A4SP :	MIN : 26.276,72 €	MAX : 39.291,22 €
Niveau A5SP :	MIN : 29.747,23 €	MAX : 40.902,52 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index 1.7410, pécule et allocations ou primes réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

Autres avantages : abonnement téléphonique et data, PC et tablette (avec ATN), remboursement des frais de déplacement professionnel, intervention dans les frais liés à l'utilisation des transports en commun dans le cadre professionnel, 26 jours de congé de base avec des jours supplémentaires en fonction de l'âge, assurance hospitalisation de base, possibilité de télétravail, etc.

N'hésitez pas à nous contacter pour une estimation de salaire adaptée à votre situation.

5. Documents à nous renvoyer pour s'inscrire à la Commission de sélection :

- Votre CV actualisé
- Une lettre de motivation
- Un extrait de casier judiciaire
- Une copie de vos diplômes et de la formation de niveau I requise

6. Contact / Envoi des candidatures :

Serge MARLIER

Conseiller en prévention – Directeur SIPPT

Tél. : +32(0)65/38.22.40 ou +32(0)65/38.22.36

Avenue de Gaulle 102 à 7000 Mons

Email : serge.marlier@hainaut.be et examens.province@hainaut.be

Clôture des inscriptions : 31/08/2020